

Compte-rendu groupe de travail Cadastre 5 mars 2012

Suite aux annonces de M. Parini le 2 février, la Direction générale a réuni les organisations syndicales pour donner suite à la réforme dite « CDI/CDIF ». La fusion est maintenant bien avancée, il s'agit pour la DG de reprendre ce sujet laissé en suspens.

L'administration réaffirme la place de la mission cadastrale à la DGFIP, rappelant les dossiers en cours : la révision foncière et la convergence Cadastre/IGN. Elle aborde ce dossier « avec beaucoup d'humilité », dans le cadre d'une démarche progressive, en se réappropriant l'état des lieux.

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

« La Direction Générale a souhaité aujourd'hui reprendre contact avec les organisations syndicales sur le sujet CDI/CDIF, bien que cette dénomination soit maintenant obsolète. Bien que nous partagions l'idée qu'un examen approfondi de la situation soit nécessaire (et, vous l'admettez, uniquement de votre fait), il n'y a aucune urgence.

En effet, la fusion a officiellement et définitivement pris corps le 1^{er} janvier 2012 ; conformément aux engagements du Directeur Général, il ne s'agit pas de reprendre l'empilement des réformes structurelles. Cependant, vous relancez les discussions tout juste 2 mois après. C'est à tout le moins prématuré : les SIP viennent de naître, et avec eux un cortège de nouveaux repères que les collègues doivent s'approprier, dans un contexte de suppressions d'emplois et de dégradation des conditions de travail.

Cela est d'autant plus vrai que ce sujet reste source de très fortes oppositions, et cristallise bien des passions : la DGFIP n'a pas besoin de rajouter des objets de crispation.

La CGT, et vous le savez, a toujours exigé que soit annexé aux documents remis le rapport de la MEL sur la mise en place de CDI/CDIF. Cet engagement n'a jamais été respecté : vous avez toujours préféré asséner vos vérités plutôt que de devoir vous expliquer, nous le regrettons une fois encore.

Cependant, les difficultés que vous soulignez figuraient certainement (parmi bien d'autres...) dans ce fameux rapport. La lecture des documents remis pointe en effet des situations bloquantes, tant il est vrai que les paramètres ont changé : CDI/CDIF a misé sur la polyvalence des agents, alors que les SIP se sont constitués dans le respect des métiers. Ces deux notions ne sont pas conciliables, et démontrent, si besoin en est, la situation intenable dans laquelle l'administration se trouve aujourd'hui.

Dès lors, pour la CGT, ce groupe de travail (qui ne doit s'entendre uniquement que comme une reprise de contact sur ce sujet) ne prendra aucune décision aujourd'hui.

Les lignes ont trop bougé sur un sujet aussi brûlant pour permettre des décisions hâtives. Nous nous devons de réfléchir collectivement pour sortir d'une impasse, tout en veillant à la bonne exécution du service public par des agents placés dans les meilleures conditions d'exercice possibles.

Cependant, il ne s'agirait pas pour le réseau de voir dans nos discussions d'aujourd'hui une forme de « feu vert » donné à la reprise des fusions ; à travers la révision, certaines directions y voient déjà une opportunité à saisir pour enfoncer le « clou » CDI/CDIF.

Pour finir, nous souhaiterions obtenir des informations sur la révision foncière : les services bruissent de rumeurs (abandon, sursis, etc.) et une communication sur le sujet sera la bienvenue, tout comme sur la convergence cadastrale et son cortège d'expérimentations en vue de la création du RPCU (Référéntiel Parcellaire Cadastral Unique).»

Montreuil, le 14 mars 2012

Syndicat national
CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.48.18.80.16

Les réponses de l'administration

Cette réforme aura été un sujet de forte opposition, personne ne pourra le nier. En 2008, la fusion CDI/CDIF a été gelée, mais d'autres aspects, tels que la mise en place des pôles n'ont pas été impactés par cette décision.

Aujourd'hui, tous les paramètres ont changé ; en effet, comme le souligne la CGT, les points essentiels que sous tendait une telle réforme (polyvalence) n'ont plus cours, puisque nous sommes maintenant dans une logique de respect des métiers.

Concernant le rapport de la MEL, il n'est plus aujourd'hui d'aucune actualité ; trop de lignes ont bougé pour que l'on puisse raisonnablement estimer qu'il soit d'un apport intéressant.

Maintenant, il faut trouver le moyen de sortir de la meilleure des façons pour tous de cette impasse ; les fiches remises lors de ce groupe de travail traduisent l'état d'esprit de la DG. Toutes les options sont donc ouvertes : *statu quo*, recul pur et simple, ou poursuite, avec tous les aléas et difficultés qu'un de ces choix pourrait emporter.

L'opposition farouche de certaines OS à cette restructuration est connue, aussi est-ce avec humilité que nous ré-ouvrons ce dossier. Il est clair que ce n'est pas aujourd'hui que nous trancherons quelque question que ce soit ; nous sommes bien dans un contexte de reprise de contact, et livrons ici l'état de nos réflexions et questionnements.

Personne ne cherche ici à passer en force, ou envoyer quelques signaux que ce soit à qui que ce soit. Nous devons nous réapproprier l'état des lieux pour examiner ce qui relève du « champ des possibles ». A l'évidence, certaines options, quoique décrites dans les fiches, créeraient plus de difficultés qu'elles n'en résoudraient ; nous les mettons néanmoins dans le paysage.

La réforme « CDI/CDIF »

Le contenu des fiches de la DG

Un bilan chiffré de la fusion au moment du gel

- 26 départements ayant totalement fusionnés, dont 23 mono CDIF (représentant 117 SIP)
- 10 départements n'ayant pas du tout entamé la fusion (représentant 121 SIP)
- 64 départements ayant partiellement fusionné (représentant 231 SIP).

La réforme s'est donc arrêtée au milieu du gué avec en parallèle la création de 44 PTGC (Pôle de topographie et de gestion cadastrale) et 45 PELP (Pôle d'évaluation des locaux professionnels).

Au total 399 SIP sur 747 sont fusionnés avec le CDIF.

Et sur les 311 CDIF existant avant 2002, 77 ont été transformés en structure n'exerçant que la mission topographique, 92 CDIF ne sont pas rapprochés, 45 le sont partiellement et 97 en totalité. Il existe aujourd'hui partout sur le territoire des CDIF, et au moins un au chef lieu même en rapprochement total pour le rattachement des Pôles.

Quelle évolution de l'organisation de la mission :

Avec une question clef : « Faut-il terminer le

rapprochement SIP-CDIF ? »

Le document analyse les avantages et désavantages de 3 situations :

1) Le maintien de la situation actuelle :

La DG note que le fonctionnement de notre administration n'a pas été bouleversé par cette double organisation, mais l'inconvénient aujourd'hui est que beaucoup de monde (entre autre les directeurs, les rapports de l'IGF et Cour des Comptes) poussent à un changement ;

2) Le retour en arrière :

Les arguments techniques portant aussi bien sur le pour que le contre seront vite balayés en séance, considérant que dans les faits le retour en arrière est impossible (les agents ne veulent pas, les emplois ne sont plus là, les contribuables ne comprendraient pas la disparition de l'interlocuteur unique etc..) ;

3) La poursuite du rapprochement :

Avantage d'unifier sur tout le territoire mais les CDI sont devenus SIP et les modes d'organisation ont changé (passer de polyvalence à la DGI à respect des métiers à la DGFIP = notions contradictoires)

La dernière fiche rappelle les conceptions en matière de polyvalence et celle en matière de respect des métiers.

La conclusion indique que rien n'est aujourd'hui tranché : « *Au vu des avantages et inconvénients non exhaustifs, il apparaît opportun aujourd'hui de réfléchir à la façon dont la mission foncière doit être exercée demain à la DGFIP, et au degré de spécialisation ou polyvalence qu'il convient d'adopter* ».

L'appréciation de la CGT Finances Publiques

Très rapidement, il est apparu que ces fiches ne pouvaient être une base réelle de travail. Nous sommes intervenus en ce sens pour préciser qu'il était hors de question de poursuivre CDI/CDIF dans les conditions actuelles (le bilan parle de lui même), que le retour en arrière était certes souhaitable mais très compliqué du fait des années écoulées (emplois, perte de technicité cadastrale etc.) et que le *statu quo* avait comme seul avantage de laisser le temps de la réflexion.

Nous avons précisé que pour nous, ce cycle de GT devait avoir pour ambition non pas de regarder en arrière et d'utiliser des méthodes déjà expérimentées et contestées, mais d'aller vers une réflexion qui dépasse CDI-CDIF. Il faut aller vers une organisation du service public fiscal et foncier qui réponde à la fois aux besoins des usagers et des agents, avec une couverture géographique, et le maintien d'une technicité cadastrale propre sous tous ses aspects (évaluation des locaux d'habitation, des locaux professionnels, topographie).

La convergence Cadastre/IGN

Le dernier GT Cadastre a relaté les expérimentations qui devaient se dérouler dans le cadre de la constitution du RPCU (Représentation du Plan Cadastre Unique), document ayant vocation à terme à se substituer et remplacer le plan cadastral.

L'expérimentation de mise en continuité intra-communale des sections cadastrales s'opère suivant 2 méthodes :

- ▶ Celle dite DGFIP, telle qu'on la pratique aujourd'hui avec respect des tolérances et opérations de terrain,
- ▶ Celle dite IGN par déformation algorithmique.

Sept départements ont spontanément candidaté à cette expérimentation et sont donc retenus : le 06, 83, 65, 50, 44, 35 et 17.

Pour nous, les structures CDIF fonctionnent (nonobstant le manque d'emploi). A ce titre, on doit s'appuyer sur ces CDIF et l'existant pour mener à bien nos discussions.

Sans trop nous avancer, la perspective de créer partout où cela est possible des CDIF y compris sur l'ensemble des sites HDF existants pourrait être une piste de réflexion.

A minima le maintien de ceux qui demeurent est une évidence. D'autre part nous avons explicité le fait que des secteurs fonciers dans des SIP coupent le Topo du fiscal, ce à quoi nous sommes opposés.

Au fur et à mesure du débat, la DG s'est éloignée des fiches pour aller vers une réflexion autour des missions. Plusieurs idées ont été mises sur la table :

- ▶ Certaines missions du cadastre (accueil, changement d'adresse, réponses simples) peuvent être du ressort du SIP (une façon de préserver l'IFU pour l'usager) ;
- ▶ Les questions techniques (évaluation, contentieux, réception spécifique) doivent rester dans la zone cadastre ;
- ▶ En même temps, en matière de cadastre il est difficile voire impossible de rompre la chaîne de traitement d'une question (même « lambda ») qui relève d'une logique de traitement linéaire.

Au final la Direction générale a donc confirmé que la fusion CDI-CDIF, c'est fini en tant que tel.

Nous allons passer à autre chose et elle nous propose de le définir dans les prochains groupes de travail.

Des comités de pilotage locaux se sont tenus en présence d'un représentant du bureau métier, et des partenaires institutionnels concernés (OGE, IGN, DDT, DGFIP, AMF, Conseil général). Les zones d'intervention ont été définies et ces expérimentations vont débuter courant mars. Nous sommes donc dans les clous du calendrier.

A signaler que si les résultats de l'IGN se révélaient « bizarres », les plans concernés seront remis à la DGFIP afin qu'ils soient traités selon les méthodes dites DGFIP.

Un comité de pilotage central présidé par la DGFIP se tiendra en avril 2012 afin de faire le point sur le déroulement de cette expérimentation.

La révision foncière

L'expérimentation s'est déroulée avec succès dans 5 départements et les tests (secteur locatif, grille tarifaire) montrent que le système fonctionne. La DG a fait les simulations et le rapport a été présenté au Parlement fin janvier en période de fort encombrement dans le programme des débats.

Les résultats montrent un transfert important de base entre les établissements industriels et les locaux commerciaux dans lequel les locaux industriels seraient les grands « gagnants ». En contrepartie et à la marge les locaux professionnels (bureaux) et commerciaux verraient leur valeur locative fortement augmenter. Les locaux du secteur « social » (crèche, maison de retraite...) subiraient également une forte variation pouvant aller jusqu'à 100%.

Une hypothèse serait de mettre les locaux industriels hors du champ de la révision ; dans ce cas, les locaux commerciaux verraient leur valeur locative baisser au détriment de celle des bureaux.

Suite à la réunion avec les parlementaires, la décision a été prise de regarder à nouveau ce projet.

Plusieurs hypothèses doivent donc être étudiées afin de rééquilibrer ces résultats, et de trouver notamment un dispositif qui préserve le secteur social, et qui écarte les locaux industriels (précisant que les valeurs comptables des modèles U sont par définition naturellement actualisés n'ont pas besoin d'être revus, mais que la révision leur sera toutefois appliquée).

La commission des finances du Sénat a pris le dossier en main.

Cependant, les échéances politiques en cours ne sont pas de nature à précipiter les choses, et notamment une révision des valeurs locatives ; le sujet reste donc d'actualité malgré tout, ainsi que l'idée qu'une telle réforme n'aura abouti que lorsque les locaux d'habitation y auront été intégrés. C'est bien un vaste chantier qui va s'ouvrir.

Lors de la prochaine réunion avec la Direction générale, la CGT Finances Publiques réaffirmera les revendications suivantes :

- **L'arrêt de toutes les restructurations en cours (y compris PELP, PTGC...)** ;
- **Le maintien de tous les CDIF existants ;**
- **L'implantation de services du Cadastre (traitant l'ensemble des missions fiscales, foncières et topographiques) au plus près des acteurs de la fiscalité locale.**